



PIECE 3.1 : REGLEMENT GRAPHIQUE

COMMUNE DE LUGAGNAC

ECHELLE 1/5000e



Prescription 20 septembre 2017
Débat sur le PADD 22 avril 2021
Arrêt 25 septembre 2023
Enquête publique du 25 mars au 30 avril 2024
Approbation 27 novembre 2024

CAIRN relief ruralconcept ES SIG

Zones
I : 1. Zone urbaine
U : zone urbaine correspondant aux centres-bourg, centres, aéros des villages et hameaux anciens denses
Ub : zone urbaine correspondant aux habourgs des villes, quartiers, et mas de villages, hameaux anciens plutôt lâches
Ubt : zone urbaine correspondant à la bastide de Beauford
Uc : zone urbaine correspondant aux quartiers récents des villes et villages, secteurs résidentiels pavillonnaires
Uep : zone urbaine dédiée aux équipements publics
Up : zone urbaine correspondant aux hameaux anciens à protéger en raison d'une forte valeur patrimoniale
Uv : zone urbaine correspondant aux secteurs à vocation d'activité, de commerces et de services
Ala : zone à urbaniser en continuité des centres-bourgs, des centres anciens des villages et des hameaux anciens denses
Alc : zone à urbaniser en continuité des habourgs des villes, quartiers et mas de villages et des hameaux anciens plutôt lâches
Auc : zone à urbaniser en continuité hameaux et des villages ou des réseaux
Aul : zone à urbaniser à vocation d'activités, de commerces et de services
AUf : zone à urbaniser ferme

A : zone agricole

Ap : zone à préserver pour raisons paysagère, patrimoniale ou écologique

As : secteur de taille et de capacité d'accès limités (STCAL) à dominante agricole

N : zone naturelle ou forestière

Nc : zone naturelle ou forestière à vocation de loisirs

Nca : carrières

Np : zone naturelle ou forestière à forte valeur paysagère, patrimoniale ou écologique

Nst : secteur de taille et de capacité d'accès limités (STCAL) à dominante naturelle ou forestière

Nvp : zone naturelle ou forestière autorisant le photovoltaïque au sol

Prescriptions

* : élément susceptible de changer de destination en zone A ou N

! : élément à préserver pour raisons écologiques

! : Patrimoine bâti, patrimonial ou éléments de paysages à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural ou paysager

! : Linéaire commercial protégé

! : Linéaire culturel protégé : l'agriculture commerciale

! : Patrimoine bâti à préserver pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural

! : Raisons à préserver pour raisons écologiques

! : Murs à préserver pour raisons écologiques

! : Périmètre comportant des orientations d'aménagement et de programmation (OAP)

! : Secteur de taille et de capacité d'accès limités (STCAL) en zone A ou N

! : Emplacement réservé

! : Espace boisé classé

! : Patrimoine paysager à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural

! : Zone de sensibilité paysagère

! : Zones humides à protéger

Risque inondation

! : Zone inondation PPRI - risque d'inondation

! : Zone d'inondation connue, hors zone PPRI

Cadastre

! : Bâtiement

! : Parcellle

! : Subdivision fiscale

! : Limites communales

0 200 400 m

